

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 12

Rubrik: Maladies des abeilles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous ne reproduirons pas le principe de la danse des abeilles, que chaque apiculteur connaît. Il est toutefois étonnant de constater que l'abeille est capable de tenir compte de la force du vent et du déplacement du soleil dans le ciel au cours de la journée. Elle est capable de le repérer même quand il est caché, parce que ses yeux enregistrent l'axe de polarisation de la lumière. Performance qui n'est pas à la portée de l'homme.

Quelle est cette supériorité qu'elle nous invite à constater avec émerveillement. Elle n'est pas dans l'intelligence. Au contraire, Karl von Frisch a fait des études de philosophie avant de se consacrer à la zoologie et sait très bien distinguer un acte réfléchi, volontaire, de l'application mécanique d'un programme. Les insectes ont un comportement inné, des instincts qui les guident tout au long de leur vie.

L'œuvre de Karl von Frisch eut un écho mondial. En 1963, il recevait le Prix de la Fondation internationale Balzan, et en 1973 le Prix Nobel. Parmi ses nombreuses publications, relevons : « Vie et Mœurs des Abeilles » et « Les Insectes Maîtres de la Terre ».

T. M.

Maladies des abeilles

Le 9 août 1982, l'Office vétérinaire fédéral, division lutte contre les épizooties, à Berne, s'adressait à tous les vétérinaires cantonaux et au vétérinaire officiel de la Principauté de Liechtenstein par une circulaire concernant l'évolution de la varroase.

En voici la teneur :

« Messieurs,

» Au printemps 1982, à l'occasion de l'examen obligatoire des colonies en vue de l'apiculture pastorale, la varroase a été constatée dans un rucher à Binningen (RFA), à quelques kilomètres de la frontière du canton de Schaffhouse. Selon les renseignements obtenus du Dr F. Gnädinger, directeur du Service vétérinaire, à Radolfzell, et expert de l'Apimondia, le rucher en question n'était que très faiblement parasité. Depuis lors, le rucher est sous séquestre et sous contrôle vétérinaire officiel. Hormis chez l'apiculteur concerné, il n'a plus été appliqué aucune autre mesure de police des épizooties. Au dire de M. Gnädinger, il n'existe, au vu des expériences faites

en RFA, que peu de chances, avec les moyens et les mesures de police des épizooties à disposition, d'empêcher la dissémination de la varroase.

» En accord avec notre office, le vétérinaire cantonal du canton de Schaffhouse a renoncé à faire appliquer, sur le territoire de son canton, le séquestre des abeilles à titre préventif, étant donné que, dans les circonstances actuelles, des mesures de séquestre pour un temps indéterminé, liées à des contrôles onéreux, sont apparues comme disproportionnées. Le vétérinaire cantonal nous a en outre fait savoir que les apiculteurs du canton de Schaffhouse, après avoir été conseillés utilement par les organes de la police des épizooties, ont dans l'ensemble renoncé à l'apiculture pastorale. Par ailleurs, une attention accrue est accordée au contrôle du trafic des abeilles.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération. »

Ph. Laperrousaz

Que faire de votre vieille cire ?



Apiculteurs, ne laissez rien perdre !

Il vaut la peine de récupérer chaque débris, opercules, vieux rayons. Votre cire gaufrée vous reviendra **à moins de 50 %** si vous nous envoyez votre vieille cire pour transformation. Pour les vieux rayons, pas nécessaire d'enlever les fils de fer. Les rayons avec teignes sont admis, mais pas le couvain frais.

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour transformation en cire gaufrée, échange contre matériel ou vente au prix du jour.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - Tél. (025) 71 21 54

Pour cause de décès: **A VENDRE** 6 ruches DT habitées ainsi que tout le matériel apicole.

Tél. (027) 23 54 74, heures de bureau,
(027) 88 21 82, le soir.

**Appel aux présidents
et secrétaires
des 47 sections d'apiculture
affiliées à la SAR**

Les formulaires concernant

«les vœux des sections»

qui vous seront envoyés dans le courant du mois de janvier prochain devront être retournés, dûment remplis et signés, pour le **10 février 1983** chez M. Paroz, président SAR.

La rédaction